

Mes médicaments à l'Hôpital

Micheline Claes, représentante des usagers
Mehrnaz Afifi, pharmacien hospitalier, Hôpitaux du Bassin de Thau



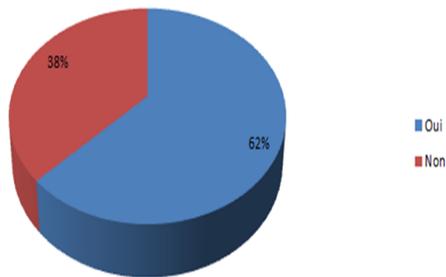
Audit TRAITEMENT PERSONNEL DU PATIENT

- Analyse du **processus de la PECM** réalisé en septembre 2015 a identifié le défaut de gestion du traitement Personnel du patient et de son information comme **situation à risque**.
- Audit clinique est réalisé du 30 juin au 5 juillet 2016 dans 5 unités de soins de Médecine et de Chirurgie.
- Recueil des données est effectué sous forme d'entretiens avec les professionnels de l'unité de soins en se basant sur les éléments de preuve. (Grille d'audit, dossiers du patient pris au hasard)

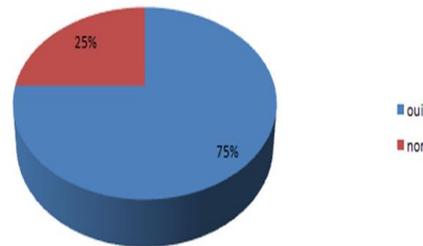
Pour la réalisation de la grille d'évaluation, nous avons repris le questionnaire **utilisé par l'OMEDIT LR**.

Audit TRAITEMENT PERSONNEL DU PATIENT

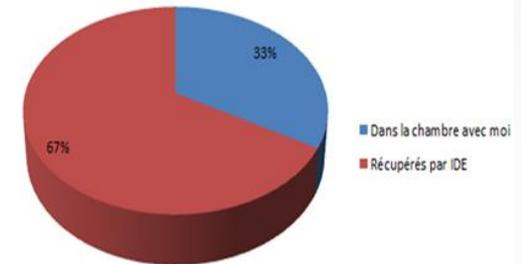
Q23 A l'admission vous aviez votre ordonnance avec vous ?



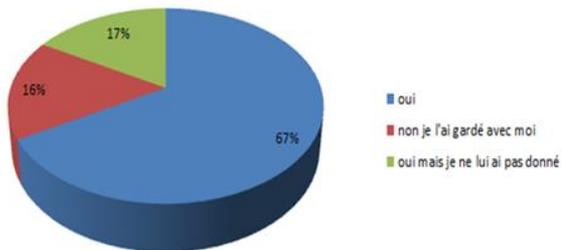
Q24 A l'admission vous aviez apporté vos médicaments ?



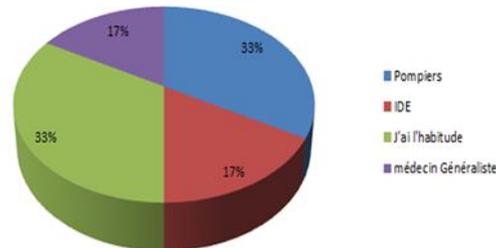
Q25 si oui ou sont-ils ?



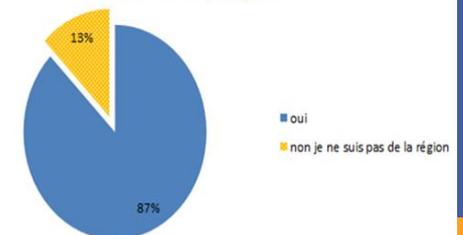
Q26 IDE vous a expliqué pourquoi elle a récupéré vos médicaments ?



Q27 Qui vous a demandé de venir avec vos ordonnances et/ou vos médicaments ?



Q28 Aimeriez-vous avoir plus d'informations sur vos médicaments à l'Hôpital ?



Audit TRAITEMENT PERSONNEL DU PATIENT



Cet audit a permis de sensibiliser les professionnels interrogés et de connaître l'avis des patients. Les professionnels de santé connaissent les principes de la gestion du Traitement Personnel du patient bien que la mise en pratique de ces recommandations ne soit pas aisée.

La réalisation et la diffusion d'une plaquette sur cette thématique devraient permettre d'assurer l'information de l'ensemble des professionnels, d'homogénéiser les pratiques et d'échanger avec le patient.

A la sortie, vais-je retrouver mon traitement habituel ?

À la fin de l'hospitalisation, le médecin me remet une ordonnance de sortie. Je la lis avant de quitter l'hôpital. Le traitement peut être différent de celui que je prenais chez moi. Le médecin me donnera toutes les explications nécessaires.

- ▶ Je n'hésite pas à poser des questions sur les nouveaux médicaments prescrits et ceux qui ont été arrêtés.

A la sortie, vais-je récupérer mes anciens médicaments ?

OUI. L'infirmier(e) me rend les médicaments que je lui ai remis à l'entrée et dont j'ai encore besoin. Je n'hésite pas à les demander, en cas d'oubli. Les médicaments arrêtés par le médecin pendant mon hospitalisation, seront détruits par l'hôpital.

Avant de prendre un nouveau médicament, je m'informe auprès des professionnels de santé. Aucune prise de médicament n'est anodine.



Cette plaquette d'information a été rédigée sous l'égide de :

La commission médicale d'établissement
Dr Blondin, Dr Ettori

La commission des anti infectieux,
des médicaments et des dispositifs médicaux
stériles (CAIMEDIMS)
Dr Giraudon,

Le responsable d'assurance qualité de la prise
en charge médicamenteuse
Dr Afifi

Ont participé à l'élaboration de cette
plaquette d'information :
Dr Agbo, Dr Dirand, Dr Pioud
Pharmaciens

Mme Cassagne, Mme Chave, Mme Nougaret
Direction des soins

Mme Claes
Représentant des usagers

En pratique ...

Je n'oublie pas mes ordonnances quand je viens à l'Hôpital en consultation ou en hospitalisation. Je signale les médicaments que je prends sans ordonnance. Je donne le nom de la Pharmacie de ville où j'ai l'habitude d'aller chercher mes médicaments.



Les Hôpitaux du Bassin de Thau
Bd Camille Blanc
34207 cedex Sète
Tél : 04 67 46 57 57



▶ Mes médicaments à l'Hôpital

Certains traitements médicamenteux peuvent être modifiés lors d'une intervention chirurgicale ou d'une hospitalisation.

Il est donc indispensable que le médecin et les équipes soignantes sachent quels sont les médicaments que vous prenez. Communiquez la liste complète de tous vos médicaments, en consultation ou en hospitalisation.

Cela permettra une meilleure continuité de votre prise en charge médicamenteuse à l'Hôpital.



Mes médicaments pendant mon hospitalisation

Je vais être hospitalisé(e), que dois-je prévoir pour mon traitement ?

J'apporte mes dernières ordonnances (généraliste/spécialiste).

Je signale au médecin les médicaments que je prends sans ordonnance.

Si mon hospitalisation n'était pas prévue, je demande à l'un de mes proches d'apporter mes médicaments et mes ordonnances à l'intention du médecin hospitalier. Je peux aussi communiquer le nom de ma pharmacie de ville habituelle.

Pendant l'hospitalisation, que dois-je faire de mes médicaments ?

Je remets TOUS mes médicaments à l'infirmier(e) qui s'occupe de mon admission.

Mes médicaments seront conservés à mon nom dans la pharmacie du service.

Mais je ne m'inquiète pas, les médicaments dont j'ai encore besoin, me seront rendus à la sortie.

Pourquoi dois-je remettre tous mes médicaments ?

Pendant mon hospitalisation, le médecin adapte mon traitement habituel à mon état de santé. Mon traitement peut être maintenu, modifié ou arrêté.

Le nombre, la forme, la couleur, la présentation des médicaments que l'on me donne, peuvent être différents de mon traitement habituel ainsi que l'heure de prise.

Tous les médicaments sont fournis par la pharmacie de l'hôpital et donnés par l'infirmier(e).

Exceptionnellement, si la pharmacie de l'hôpital ne dispose pas des traitements que je prends habituellement, mes médicaments personnels pourront être utilisés, le temps que la pharmacie de l'hôpital les commande.

Je n'hésite pas à poser des questions sur mes médicaments pour éviter tout risque d'erreur ou de mélange entre mes médicaments habituels et ceux prescrits par les médecins de l'hôpital.

Les médicaments apportés par ma famille ou amis sont-ils autorisés ?

NON !! Il est très important de ne pas prendre d'autres médicaments que ceux prescrits par le médecin et donnés par l'infirmier(e).

Ils sont adaptés à mon état de santé. Des réactions avec d'autres médicaments peuvent exister et risquent d'entraîner de graves complications.

Je n'ai pas pris les médicaments donnés par l'infirmière, que dois-je faire ?

Il est important de le signaler à l'infirmière ou au médecin qui s'occupe de moi. En effet, si je n'arrive pas à avaler un comprimé ou qu'une solution buvable a un mauvais goût, j'en parle à l'infirmière ou au médecin. Il existe d'autres formes peut-être plus adaptées, et l'équipe médicale me proposera une autre solution.

Pendant mon hospitalisation, je profite des conseils de l'équipe soignante afin d'observer au mieux mon traitement, lorsque je serai rentré (e) chez moi.

Rencontre avec les usagers

« Mes médicaments à l'hôpital »

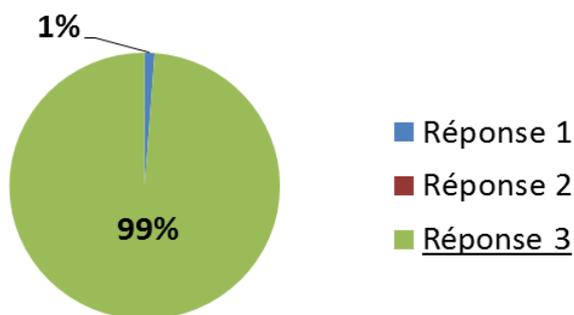
- Deux ateliers dans le hall de l'hôpital St Clair
- Un atelier à l'hôpital St Loup
- Discussion avec les usagers autour d'un questionnaire (4 questions)
- Remise de la plaquette « Mes médicaments à l'hôpital »

Résultats Rencontre avec les usagers

« Mes médicaments à l'hôpital »

- 169 questionnaires renseignés

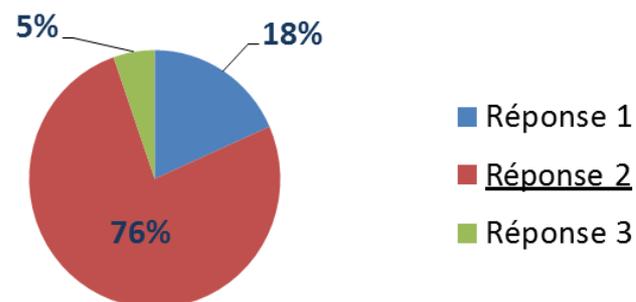
Question 1



Pendant mon hospitalisation, avant chaque administration, mon nom et mon prénom me sont demandés, pourquoi ?

- Je ne laisse pas indifférent(e) l'infirmière
- Ils me prennent pour un amnésique, ils sont fous !
- Les professionnels de santé s'assurent de mon identité pour éviter toute erreur entre un autre patient et moi

Question 2

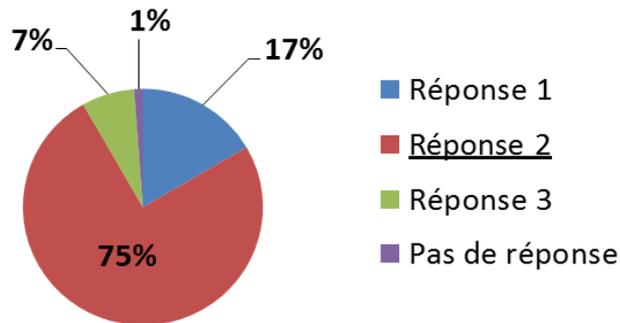


En consultation ou en hospitalisation il est important de communiquer la liste de mes médicaments :

- Seulement les médicaments que mon médecin m'a prescrits
- Tous les médicaments incluant les produits de santé naturels et les médicaments achetés sans ordonnance
- Les seuls médicaments qui peuvent causer des effets secondaires

Résultats Rencontre avec les usagers « Mes médicaments à l'hôpital »

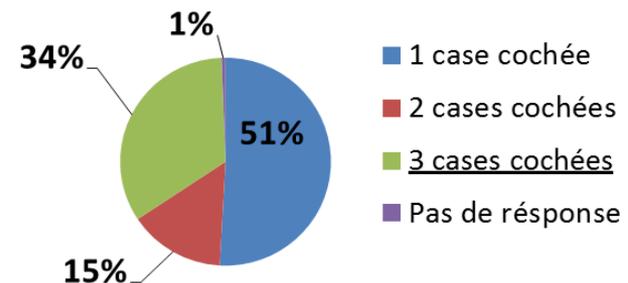
Question 3



Pendant l'hospitalisation:

- Je garde avec moi tous mes médicaments dans la chambre au cas où....
- Je remets tous mes médicaments à l'infirmière
- Je les garde avec moi car je sais que la pharmacie de l'hôpital n'a pas ces médicaments

Question 4



A la sortie de l'hôpital :

- Je n'hésite pas à poser des questions sur les nouveaux médicaments prescrits et ceux qui ont été arrêtés
- A la fin de l'hospitalisation, le médecin me remet une ordonnance de sortie. Je la lis avant de quitter l'hôpital
- Le traitement peut être différent de celui que je prenais chez moi. Le médecin me donnera toutes les explications nécessaires